



IZAR LOREA

**Euskal Herriko Laborantza Ganbararen aldizkaria,
pour une agriculture paysanne et durable au Pays Basque**

www.ehlgbai.org

EDITO

Igurikatzen zaitugu urtarrilaren 15ean !



Mixel
Berhocoirigoin

Hitz hauen irakurle bakoitxak badu bederen arrazoi bat heldu den urtarrilaren 15ean Aïniza Monjolosea etortzeko.

Laborariek lehenik : Euskal Herriko Laborantza Ganbararen helburua laborantzaz kokatzen baita osoki. Gure hamar langileek egiten duten lan guziaz laborantza ekonomo eta iraunkorrari lotua da. Hilabetero eskuratzen duzuen IZAR LOREA aldizkari huntan kausi ditzakezue proposatzen ditugun aktibitate mota guziaz.

Laborari mundutik kanpo ere interesatzen du Euskal Herriko Laborantza Ganbarak. Lehenik, bere proiektua den laborantza iraunkorrak kontsumitzailea eta naturaren errespetu handia baitu, bainan ere, bere izaiteak - izena eta izanak - Euskal Herriko laborantzarentzat kuadro instituzional baten behar gorria pausatzen baitu. Gisa hortan, Euskal Herriaren ezagutza ofiziala eskatzen duen mugimendu sozialari gure aportazioa egiten dugu.

Sei urte lan, trabak ezin gañdituz askotan, iragan ondoan espero dugu etapa lasaiago batera heltzea. Anartean, goza dezagun urte betetze hori. Eta hortarako zure beharra badugu, goizetik dudarik gabe ! 2011 urte on guzieren !

Le 15 janvier 2011 : à l'aube d'une nouvelle étape

Six ans, jour pour jour, que Euskal Herriko Laborantza Ganbara voyait le jour ! Malgré tous les obstacles, malgré toutes les journées et toute l'énergie volées, le chemin parcouru est considérable ! Euskal Herriko Laborantza Ganbara est incontournable. Chacun reconnaît ses compétences et sa capacité à aborder les sujets sensibles auxquels l'agriculture est confrontée.

L'objectif est d'être au service d'une agriculture capable de faire vivre des paysans nombreux sur des exploitations à taille humaine réparties sur tout le territoire, en respectant le consommateur et la nature. En un mot, c'est l'agriculture paysanne.

Ce projet est réaliste ; il justifie la contribution financière des contribuables, il est

à même de restaurer la confiance entre les paysans et la société, il peut encore exercer l'attractivité des jeunes au métier de paysan. C'est ce projet que nous voulons mettre en place avec les partenaires institutionnels, administratifs, économiques et sociaux.

Avec ELB Confédération Paysanne sur le front syndical, les structures d'ARRAPITZ spécialisées dans des domaines bien identifiés et Euskal Herriko Laborantza Ganbara impliqué dans le suivi des politiques agricoles, la transmission des exploitations, la création de valeur ajoutée et le développement local, l'agriculture paysanne a quelques perspectives au Pays Basque.

Bonne année à tous !

Denak Euskal Herriko Laborantza Ganbarara urtarrilaren 15 ean !

Euskal Herriko Laborantza Ganbara fêtera son 6^e anniversaire le samedi 15 janvier 2011 à Aïnhe-Mongelos. Rendez-vous à 9h45 pour la projection d'un film sur Lurrama 2010, la présentation de trois chantiers initiés en 2010 ; Natura 2000, la préservation du foncier agricole dans l'élaboration des documents d'urbanisme et l'observatoire économique. La réunion sera suivie d'un grand repas populaire, à partir de 14h30. Au menu : garbure, blanquette de veau, riz aux pimentos, ardi gasna, gâteau basque, café pour 20 €.

Informations et réservations : 05 59 37 18 82

Izar Lorea

Directeur de la publication : Maryse Cachenaüt
Rédaction : Euskal Herriko Laborantza Ganbara
64220 Aïnhe-Mongelos
laborantza.ganbara@ehlgbai.org
www.ehlgbai.org
Tél. : 05 59 37 18 82
Fax : 05 59 37 32 69
Impression : Arizmendi - D. Garazi



Ce numéro d'Izar Lore est publié avec le soutien de la Fondation Terre Humaine qui accompagne de nombreux projets : défense de l'environnement et de la biodiversité, lutte contre la pauvreté et l'exclusion.



Installation : Euskal Herriko Laborantza Ganbararentzat

Etxalde batean plantatu nahi duen gazte batek baditu ainitz gauza gogoetatzeko : zer ekoizpen eta nolako produzitzeko manera ? Zer eta nola saldu ? Zer baldintza ekonomikoetan ? Euskal Herriko Lanborantza Ganbararentzat instalatzeko mementu horiek biziki garrantzitsuak dira gazte batentzat, ondoko urteak baldintzatzen baiditu. Gure egitekoetan da fase hortan gazteak heien asmoak teknikoki eta ekonomikoki untsa gogoetazten laguntzea.

Usu bost edo sei hilabete irauten du instalazione faseak eta administratiboki aski pizua izaiten da.

Les aides à l'installation

La Dotation jeune Agriculteur (DJA)

Montant de la DJA en €	Agriculteur à titre principal	
	Mini	Max.
Zone Plaine	8 000	17 300
Zone défavorisée	10 300	22 400
Zone montagne	16 500	35 900
	Agriculteur à titre secondaire	
	Mini	Max.
Zone Plaine	4 000	8 650
Zone défavorisée	5 150	11 200
Zone montagne	8 250	17 950

La zone géographique retenue est cellesur laquelle se situe le siège social et 80 % de la SAU. Lorsque ces deux conditions ne sont pas réunies, c'est le taux le moins favorable qui s'applique.

L'agriculteur à titre principal (ATP) est celui qui retire de l'exploitation plus de 50 % de ses revenus annuels = revenu disponible + revenus extérieurs (revenu imposable moins 10 % de frais professionnels).

L'agriculteur à titre secondaire (ATS) doit retirer de son exploitation un revenu disponible supérieur à 30 % et inférieur à 50 % de ses revenus annuels.

Nota : la DJA ne peut être accordée à un ATS qui s'installe en société.

Les prêts à taux bonifié

Les taux des prêts MTS JA (Moyen Terme Spéciaux Jeune Agriculteur) varient suivant la zone géographique :

- zone montagne et défavorisée : 1 % et durée de bonification 9 ans,
- zone plaine : 2,5 % et durée de bonification 7 ans.

Les objets finançables : acquisition de matériel existant (il n'est pas considéré matériel d'occasion), cheptel, bâtiments (acquisition, aménagement), acquisition du foncier dans la

limite de 10 % du coût total de l'installation et d'un plafond de 20 000 €, besoin en fonds de roulement, etc.

Les objets non finançables : tous les investissements non prévus dans le PDE, le matériel d'occasion, le logement du futur installé, les installations photovoltaïques ou éoliennes dont l'énergie est destinée à la vente.

Conditions d'accès aux aides à l'installation

- Etre âgé de 18 ans à 39 ans. La date figurant sur le certificat de conformité (installation effective) doit correspondre au plus tôt au jour suivant la majorité du candidat et au plus tard au jour précédent le 40^e anniversaire de ce dernier.

- Capacité professionnelle : un diplôme conférant le niveau IV est requis : BPREA ou Bac Pro CGEA.

L'installation en agriculture, un parcours du combattant ?

Le parcours à l'installation, en application depuis 2009 :

• **Le Point Info Installation (PII)** est un guichet unique d'accueil existant dans chaque département et ouvert à toute personne souhaitant s'installer, avec ou sans aides.

Outre les informations, le jeune trouvera au PII un document d'auto-diagnostic ainsi que la liste des conseillers qui l'aideront dans la définition de son Parcours de Professionnalisation Personnalisé (PPP).

• **Phase d'élaboration du « PPP »** (Plan de Professionnalisation Personnalisé) et agrément par le Préfet.

Il s'agit de mettre en place un programme avant l'installation, avec

éventuellement des stages de formation à effectuer...

Le jeune aura affaire avec deux conseillers : un conseiller « compétences », qualifié pour l'analyse des compétences et ayant un profil de formateur et un conseiller « projet », qualifié pour l'analyse du projet d'installation et ayant un profil technique ou conseiller en stratégie d'entreprise.

Un des deux conseillers assure la fonction de « référent PPP » et accompagne le candidat tout au long de la réalisation du PPP. Si le candidat est d'accord avec les prescriptions, il signe avec les deux conseillers le projet PPP, qui est agréé par le préfet sans passage en CDOA.

Un stage collectif obligatoire de 21 heures devra être suivi par le candidat dans le département où il envisage de s'installer.

• **Le diagnostic préalable à l'installation** : il n'est pas obligatoire, mais permet de bien réfléchir à son projet d'installation. Depuis 2009 Euskal Herriko Laborantza Ganbara est agréé par la Région Aquitaine pour établir ce diagnostic et plus de 30 jeunes ont ainsi été accompagnés dans leur réflexion avant la réalisation du Plan de Développement de l'Exploitation (PDE).

Il repose sur l'état des lieux de la ferme (main d'œuvre, foncier, bâtiments, matériels et productions) et sur l'analyse de l'exploitation selon une grille « agriculture paysanne et durable » (autonomie, répartition, transmissibilité, travail avec la nature, qualité des produits et développement local / dynamique territoriale). Le technicien d'EHLG élabore avec le jeune une étude économique

antza Ganbara vous accompagne...

Hemen atxemanen dituzue etapa desberdin horiek esplikaturik. Nahiz eta badiren laguntzarik gabe plantatzen diren laborariak, gehienek DJA edo lagunduak diren maileguen bidez diru laguntza publikoak eskuratzen dituzte.

Instalazioa hemengo etxaldean geroa izanez, Euskal Herriko Laborantza Ganbarak bai gogoetan eta bai desmartzetan bere laguntza eskaintzen du laborantzan plantatu nahi duen pertsoneri.

prévisionnelle du projet sur 5 ans de manière à vérifier qu'un revenu disponible suffisant sera dégagé au terme des 5 années d'activité. Ce dernier doit atteindre 1 SMIC net annuel (celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de dépôt de demande d'aides), il était de 12 675 € net au 01/01/2010.

• Réalisation du Plan de Développement de l'Exploitation (PDE)

Il est obligatoire pour obtenir les aides de l'Etat. Il comporte l'état de l'exploitation reprise, la description de l'activité projetée, l'analyse des conditions de réussite du projet avec les points de vigilance et des données comptables et financières.

Le PDE est établi sous la propre responsabilité du candidat, pour une durée de 5 ans à compter de la date d'installation. Il a toute latitude pour établir lui-même son PDE ou se faire aider par les personnes ou organismes de son choix.

Le PDE doit être mûrement réfléchi car il n'est pas possible de demander un avenant au PDE durant les douze premiers mois d'installation et au terme du PDE, la DDTM vérifie systématiquement que sa mise en œuvre a été conforme au plan initial validé par le Préfet.

• Dépôt du dossier d'aides

Le candidat doit déposer son dossier auprès de la DDTM pour un examen par la CDOA qui délibère tant sur l'octroi que sur le montant de la DJA accordée, qui peut être modifiée en fonction de certains critères (taux moyen, minoré ou majoré).

Pour officialiser l'installation, la

DDTM établit un certificat de conformité mentionnant la date d'installation (point de départ de la durée des engagements). Cette date d'installation dépend du type d'installation :

- installation individuelle : date de signature des actes (bail, achat, donation, etc.) ou des investissements si le jeune dispose déjà d'une exploitation.
- installation sociétaire : date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

• Engagement du jeune agriculteur ayant obtenu les aides à l'installation

- rester agriculteur (ATP ou ATS suivant option de départ) pendant 5 ans.
- mettre en conformité les équipements repris dans un délai de trois ans.
- tenir une comptabilité de gestion pendant 5 ans.
- être assujéti à la TVA.

• Post-installation

Au terme de la troisième année, la DDTM effectue un contrôle pour vérifier le niveau de revenu disponible dégagé par l'exploitation de manière à effectuer les réajustements nécessaires pour arriver au revenu disponible minimum au terme des cinq années d'activité.

En 2009 dans les Pyrénées-Atlantiques, 84 % des jeunes agriculteurs ont atteint le revenu d'objectif, 16 % ne l'ont pas atteint à cause, dans la plupart des cas, d'investissements non prévus dans le PDE et financés par des emprunts à taux non bonifié (source ADASEA 64).

Euskal Herriko Laborantza Ganbara est agréée par la Région Aquitaine pour accompagner les jeunes

Panpi en phase d'installation témoigne :

« C'est un projet très ancien que je concrétise. J'ai fini mes études agricoles il y a 10 ans avec le projet de reprendre l'exploitation familiale, mes parents avaient alors à peine 50 ans.

Début 2010, ils m'ont fait part de leur projet de départ à la retraite et j'ai pris contact avec Euskal Herriko Laborantza Ganbara pour m'aider à définir mon projet. En un an nous avons pu aborder sereinement le projet et en collaboration avec le technicien d'EHLG quelques modifications ont été apportées. Au début j'avais beaucoup d'idées, pas toutes réalisables...

Maintenant je suis entré dans une phase concrète, avec quelques appréhensions toutefois car j'apporte des changements significatifs au système en place et au début je continue à travailler à mi-temps à l'extérieur.

Je suis motivé car je pense que localement l'agriculture a un avenir, mon objectif majeur est de proposer au consommateur un produit de qualité, respectant leur santé et tout en étant respectueux de l'environnement ».

après l'installation par le système des chèques conseil post-installation. La Région prend en charge 80 % du coût de l'aide technique et/ou économique apportée par un technicien d'une structure à destination des jeunes agriculteurs installés depuis moins de 5 ans (avec demande d'aides ou pas).

Jojo Onmainty 05 59 37 53 71

Conférence mensuelle

🕒 Urtarrilaren 27 Janvier - Osteguna
Jeudi - 21h00 - AINIZA-MONJOLOSE



Laquntzarekin

Ez huts egin Euskal Herriko Laborantza Ganbararen konferentziak: formakuntza momentu paregabeak baitira!

Marées vertes et élevage industriel : le cas de la Bretagne

Laborantza industrialia eta uraren kalitatea : marea berdeen ikasgaia...

Eaux et Rivières de Bretagne, Bretonian ingurumenaz eta bereziki uraz arduratzen den elkarteke Gilles HUET eta Cotes d'Armor departamentuko Confédération Paysanneko bozeramailea den Thomas THIERRY jinen zauzkigu heien lurraldeko laborantzaren industrializazioak eragin dituen ondorioak aurkeztera, bai ingurumenari dagokionez, bai sozialki ere.

Nitrates, pesticides et marées vertes sont systématiquement utilisés pour décrire l'environnement en Bretagne. Le lien avec l'agriculture intensive et industrielle qui s'y est développée fait aujourd'hui l'unanimité. Gilles HUET de l'association Eaux et Rivières de Bretagne et Thomas THIERRY, éleveur de porcs et porte parole de la Confédération paysanne des Côtes d'Armor nous expliqueront comment la Bretagne en est arrivée là et quelles pourraient être les pistes de solutions.



Des aides pour équiper et aménager des parcelles en zones intermédiaires privées pour les exploitations en AOC Ossau-Iraty



Bortu eta etxaldearen artean badira orai gutiago baliatzen diren eremuak. Alta, horiek lagutzen ahal lukete Ossau-Iraty sormarkan diren etxaldetan eremutik kanpo bazka gutiago erosten. Leader programak laguntza bereziak proposatzen ditu, mendi eremu batzu baliatzeko behar litaizken fresen ordaintzeko : ura ekartze, sasi garbitze edo beste...

Le programme européen Leader montagne basque lance un appel à projets pour soutenir la modernisation d'exploitations de la montagne basque en AOC Ossau-Iraty en améliorant les équipements et les aménagements de parcelles en zones intermédiaires privées afin d'augmenter l'autonomie fourragère des exploitations.

Les montants d'aides vont jusqu'à 50 % à 60 % de subvention (10 000 à 12 000 € maximum) sur les investissements d'amélioration des équipements et l'aménagement des parcelles concernées : amélioration des accès existants, débroussaillage d'ouverture, remise en état fourrager de la parcelle, alimentation en eau par amenée ou captage, clôtures fixes.
Date limite de dépôt des dossiers : 30 juin 2011

Xehetasunak/Renseignements
Olivia Bidart - 05 59 37 53 74

🕒 Urtarrilaren 25 Janvier Colloque : "L'agriculture paysanne : agriculture du 21^e siècle"

Akitaniako Confédération Paysanne sindikatak antolatuturik, nola ez ELBren laguntzarekin, laborantza herriko eta iraunkorrari buruzko gogoeta egun bat iraganen da urtarrilaren 25ean Bordale ondoan.

Aipatuak izanen diren gaien artean azpimarratzekoa da hemen ELB eta AFI elkarteek etxalde ttipieri buruz ereman duten lanaren aurkezpena, bai eta ere proiektu aldetik autonomia gehiago ukaiteko ereman lanak eta abar...
Ainizatit autobus bat antolatuko da.

Au programme de ce colloque organisée par la Confédération Paysanne d'Aquitaine le 25 janvier à Artigues-près-Bordeaux :

- une matinée d'échanges à travers des ateliers sur l'autonomie des fermes en protéines, les petites fermes et le main-

ten d'un tissu économique et social, l'implication des collectivités dans l'installation de paysans et la relocalisation des productions,

- l'après-midi, des tables rondes sur « l'utilité économique des petites fermes » avec Jean-François Le Clanche (Docteur en économie rurale), « Quels sont les obstacles au développement de l'agriculture paysanne ? » avec Silvia Pérez-Vitoria (Economiste et sociologue) et « les corrections politiques pour développer l'agriculture paysanne » avec Serge Morin (Vice-Président du Conseil régional Poitou-Charentes).

Un bus partira d'Ainhice.

Renseignements et inscriptions / Xehetasun eta izen emateak :

ELB - 05 59 37 21 08



EHLG doit vivre ! EHLGk bizi behar du ! BON DE SOUTIEN / SUSTENGU BONOIA

Nom / Deitura : Prénom / Izena :

Adresse complète / Helbide osoa :

Tel. E-Mail :

Je fais un don de € emaiten ditut (txekez/par chèque à l'ordre de Euskal Herriko Laborantza Ganbara)

Je souhaite que l'on me contacte afin de mettre en place ensemble un virement bancaire

Nahi nuke harremanetan jar gaitzen banku biramendu baten bideratzeko

**Bon à renvoyer / Bonoia itzuli honara : Euskal Herriko Laborantza Ganbara
64220 Ainiza Monjolose**

Important : si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 66 % de votre don : pour 100 € donnés, cela ne vous coûte que 34 € après déduction fiscale.

Garrantzizua : zerga ordainle bazara, zure emaitzatik % 66a ken dezakezu : 100 €-ko emaitza egitean, 34 € baizik ez zaizu gosta zerga kenketa egin ondoan